

*Article 29 du Règlement*

Il est fallacieux de laisser entendre qu'il s'agit d'un simple processus ou qu'il y a des solutions simples à ce problème qui a évolué au cours des siècles. C'est faire outrage à l'intelligence des Canadiens, notamment de la population de la région atlantique, que de laisser entendre qu'il existe une solution simple, qu'une mesure précise peut être prise pour régler les problèmes accumulés depuis des siècles en ce qui concerne les pêches dans nos eaux du littoral de l'Atlantique. Quiconque a étudié le problème durant un certain temps sait qu'il faudra suivre un processus long et difficile pour obtenir pour le Canada l'autorité absolue sur la zone économique de 200 milles le long de notre littoral de l'Atlantique. Tel est notre objectif ultime. Toutefois, les Canadiens ne devraient pas être si inquiets. Il a fallu 500 ans pour en arriver à ce point. Nous ne pouvons pas modifier en une ou deux décennies une situation attribuable à des siècles d'activité.

Quand le parti libéral était au pouvoir à l'échelon fédéral, il a au mieux réalisé de lents progrès en vue d'obtenir la mainmise totale sur la zone économique. Nous prenons de nouvelles mesures en vue d'atteindre notre objectif ultime qui est le contrôle absolu. Sous ce rapport, nous devons reconnaître que certains pays européens, notamment l'Espagne, le Portugal et la France ont pêché dans les eaux de l'Atlantique. Il faut venir à bout de ce problème après un certain temps. On a résolu certains problèmes particuliers, mais on n'a pas surmonté celui du droit de la France à pêcher dans nos eaux territoriales de l'Atlantique.

Une difficulté particulière vient de la présence de Saint-Pierre-et-Miquelon dans ce qui serait autrement nos eaux territoriales. Tous ceux qui ont quelque chose à voir avec les pêcheries de l'Atlantique sont au courant de l'existence de Saint-Pierre-et-Miquelon et du droit que les Français ont toujours eu de pêcher dans les eaux de l'Atlantique. Le problème est de savoir quoi faire à cet égard. Comment résoudre le problème? Nous cherchons à éliminer les conséquences regrettables qui découlent des droits de quatre pays de pêcher dans les eaux de l'Atlantique. En ce qui a trait à la France, cela n'est qu'un aspect du problème.

Ceux qui y verraient plus que la seule évolution d'un problème séculaire qui a été particulièrement aigu au cours des quatre ou cinq dernières décennies, ne sont pas équitables envers les Canadiens. Ils savent qu'il y a eu et qu'il y a encore un problème auquel il faut remédier. Il s'agit maintenant de savoir comment nous y prendre. Je mets au défi quiconque, à la Chambre ou dans la région de l'Atlantique, de nier qu'il y ait un problème au chapitre de l'intervention étrangère dans le secteur des pêches de l'Atlantique.

Le gouvernement du Canada a entrepris de régler le problème. Contester des détails précis de l'application de la solution choisie par le gouvernement du Canada, c'est ergoter sur des détails relativement mineurs. Il faut, reconnaissons-le, apporter au problème une solution qui saura rallier la communauté internationale. Nous ne pourrions pas agir unilatéralement.

Ce qui nous ramène à la question des canonnières. Nous savons que ce genre de mesure unilatérale n'a jamais rien réglé. Il est manifeste, d'après l'histoire de la région de l'Atlantique et de son secteur de la pêche, que la participation étrangère leur pose un problème. La participation de la France au

secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique pose un problème précis qui découle de l'existence de Saint-Pierre et de Miquelon comme territoire français. Tout le monde reconnaît que c'est un problème lié aux activités traditionnelles de pêche de la France dans la région atlantique du Canada.

• (0140)

Ce problème doit être réglé et il serait ridicule de soutenir le contraire. La question consiste à savoir comment régler ce problème. Je n'ai encore entendu personne à la Chambre proposer de solution. Je suis convaincu que le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) se sentirait redevable envers le député qui lui proposerait un moyen de régler le problème sans aucune concession sur les pêcheries de l'Atlantique. Personne n'a encore fait de suggestion si ce n'est de les chasser des eaux canadiennes. Pareille attitude a toujours fait plus de tort que de bien. Nous savons que là n'est pas la solution.

En se fondant sur les précédents établis dans les négociations internationales des deux dernières décennies, le gouvernement du Canada est arrivé à ce qu'il croit, selon l'évaluation du ministre des Pêches, être un pas vers la résolution du problème. Que la personne qui a une meilleure solution la mette de l'avant et règle le problème différemment. Cependant, cette personne doit prendre le risque de l'échec. C'est le risque que nous, les députés ministériels qui appuyons le ministre des Pêches et Océans, courons. Nous admettons que nous devons prendre le risque de voir la solution proposée échouer. C'est là le lot des gouvernements. Cependant, l'opposition ne s'expose pas au même risque en présentant ses solutions de remplacement. En bref, il est facile pour un député de l'opposition de soutenir que nous devrions opter pour une autre voie que celle que nous avons choisie. Il n'assume la responsabilité d'aucune conséquence.

Le ministre et le gouvernement ont reconnu que la présence des Français dans le secteur de la pêche de l'Atlantique posait un problème. Une solution a été proposée et le gouvernement canadien est disposé à prendre le risque de l'essayer. Que peut-on lui demander de plus? J'approuve le ministre des Pêches et des Océans de proposer au moins une solution à un problème qui existe depuis plus de 500 ans et qui est présent dans la région canadienne de l'Atlantique depuis la fondation même de notre pays, en 1867. Ce problème s'est aggravé dans la dernière décennie ou à peu près, soit depuis l'établissement de la zone économique.

Le fait est, pour parler simplement, qu'il existe un problème et que le gouvernement canadien y a proposé une solution. Il l'a fait de bonne foi, au meilleur de ses capacités, et il est prêt à courir le risque qu'elle échoue.

Je me permets de conclure en répondant à ceux qui soutiendront que ce n'est pas la bonne solution. Je répète et j'insiste que personne n'a proposé d'autres solutions. Ceux d'entre nous qui ont été élus par les Canadiens de l'Atlantique ont l'important devoir de défendre les meilleurs intérêts de cette région et de veiller à ce que les intérêts de leurs électeurs soient respectés au Parlement fédéral et au sein du gouvernement canadien. C'est pourquoi je suis indigné par les propos d'un particulier qui dirige la National Sea Products, une importante conserverie de poisson de la région canadienne de l'Atlantique. Je veux parler de propos qu'a tenus M. Gordon Cummings et qu'ont rapportés mes collègues, les députés de South West Nova (M.